



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 19 janvier 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Karine Gauthier
Micheline Groulx Stable, Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Margaret Lavallée

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-01-19.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-01-19.002

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE



2017-01-19

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 11 janvier 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-01-19.003

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

PDM/International de musique / Evn bénéfice	200,00 \$
Église St-Agapit/Semainier paroissial	229,95 \$
Bourse/ Catégorie Mathématiques Sciences naturelles	150,00 \$
Agapé Deux-Montagnes/Banque alimentaire	1 000,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 11 janvier 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-01-19.004

D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées :

Noémie Filion	100,00 \$
Vanessa Cloutier	100,00 \$
Jessica Grenier	100,00 \$
Mélanie Jean	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Entente avec Tricentris, Centre de Tri, pour la collecte sélective des matières recyclables

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement ;



CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à la Loi sur les cités et villes, que Tricentris en est un ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2017-01-19.005

DE SIGNER avec Tricentris, centre de tri, l'entente pour la collecte sélective des matières recyclables, se terminant le 14 avril 2022 : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 11 janvier 2017

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption - Second projet de Règlement n° 1593 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-30 à même une partie de la zone R2-31

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 décembre 2016, du premier projet de Règlement n° 1593;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 janvier 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-01-19.006

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1593 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-30 à même une partie de la zone R2-31* », tel que déposé.



2017-01-19

ADOPTÉE

- 4.2 Adoption – Second projet de Règlement n° 1594 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de créer la zone R1-72 à même une partie de la zone R1-16 et de prévoir les usages et normes d'implantation

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 décembre 2016, du premier projet de Règlement n° 1594;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 janvier 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-01-19.007

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1594 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de créer la zone R1-72 à même une partie de la zone R1-16 et de prévoir les usages et normes d'implantation* », tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

- 5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Décembre 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2016 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 829 168,67 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 99 890,51 \$

6. Ressources humaines

- 6.1 Lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs – SFCP-1620-2016-10 - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'entente ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-01-19.008

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620-2016-10; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE



7. Greffe

7.1 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Madame Karine Gauthier, membre du conseil, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-01-19.009

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	97, 28 ^e avenue (Lot 4 512 269)	Régulariser l'implantation de la résidence avec une marge avant et une marge avant secondaire de 6 m au lieu de 7 m.
B)	2399, rue Madame-Magnan (Lot 5 609 975)	D'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge avant secondaire de 4,6 m au lieu de 6 m.
C)	56, 9 ^e avenue	D'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial avec une marge arrière de 6m au lieu de 7,6 m.
D)	243, 21 ^e avenue (Lot 5 805 621)	D'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale jumelée : - Avec une marge latérale droite de 2,75 m au lieu de 3 m ;



2017-01-19

	- Avec une façade d'une largeur de 5,79 m au lieu de 7 m.
E) 243A, 21 ^e avenue (Lot 5 805 620)	D'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale jumelée : - Avec une marge avant secondaire de 4,38 m au lieu de 6 m ; - Avec une façade d'une largeur de 5,79 m au lieu de 7 m.

Le maire demande le vote

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-01-19.010

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	2399, rue Madame-Magnan (Lot 5 609 975)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-1173 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment résidentiel isolé de type cottage avec logement accessoire sur le lot 5 609 975. L'aire du bâtiment est de 1389pi ² ou 129m ² . Pour la façade principale et secondaire, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un agencement de pierre « grise » et un revêtement de bois assorti. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium de couleur « grise ». Les portes et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur « noire » et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
B)	243, 21 ^e avenue (Lot 5 805 621)	D'approuver la demande de PIIA 2016-1181 pour le projet de construction neuve de bâtiments unifamiliaux jumelés de 2 étages. Les dimensions sont de 5.79 mètres (19 pieds) de largeur par 10.36 mètres (34 pieds) de profondeur. Pour les façades principale et secondaire, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur brune ou grise et 2 parements de briques de couleur nuancée de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes



	du même revêtement d'aluminium ou vinyle de couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
C) 243A, 21 ^e avenue (Lot 5 805 620)	D'approuver la demande de PIIA 2016-1181 pour le projet de construction neuve de bâtiments unifamiliaux jumelés de 2 étages. Les dimensions sont de 5.79 mètres (19 pieds) de largeur par 10.36 mètres (34 pieds) de profondeur. Pour les façades principale et secondaire, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur brune ou grise et 2 parements de briques de couleur nuancée de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes du même revêtement d'aluminium ou vinyle de couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
D) 238, 240, 17 ^e avenue (Lot 1 974 181)	D'approuver la demande de PIIA 2016-3188 pour le projet de construction neuve de 2 bâtiments isolés de type unifamilial à 2 étages. Les dimensions sont de 8.53 mètres (28 pieds) de largeur par 7.32 mètres (24pieds) de profondeur; 1 la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur brune et un parement de briques de couleur de gris granite. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture à 1 versant est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir. 2 la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur gris charbon et un parement de briques de couleur de gris pâle. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
E) 2001, chemin d'Oka (Lot 1 974 094)	D'approuver la demande de PIIA 2017-0006 pour le projet de remplacement des enseignes du commerce de type «dépanneur». Actuellement sous la bannière Couche-Tard, les panneaux de vinyle seront remplacés, aux couleurs et graphismes renouvelés de la marque de commerce Provi-soir, au fond de couleur rouge et inscriptions en blanc. Aucun changement dans les dimensions, formes et éclairage.



2017-01-19

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Rejet des soumissions pour l'acquisition d'un camion avec une benne basculante et équipements de déneigement (GT2016-025)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion avec une benne basculante et équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT que des modifications importantes au devis sont nécessaires ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2017-01-19.011

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant l'appel d'offres GT2016-025.

ADOPTÉE

9.2 Addenda à la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT l'adoption par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) de l'addenda à la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont Saint-Hilaire ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-01-19.012

DE SIGNER avec la Communauté Métropolitaine de Montréal l'addenda à la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont Saint-Hilaire ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'addenda, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Versement d'aide financière - Levée de fonds

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 12 janvier 2017 ;



IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-01-19.013

D'ACCORDER une réduction du taux horaire, soit 100\$ l'heure, pour la réservation de 2hres de glace à l'aréna Olympia, pour une levée de fonds pour un voyage humanitaire en Haiti.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h50.
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h02.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques

